

C.I.A.S.	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2025-77
-----------------	--	--------------------------------------

Séance du : 11 décembre 2025

Le 11 décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT PRESENTS (10) M. MARY, Mme BESNARD, Mme BOTTON, M. BOURREAU, Mme DUBIN, Mme FERCHAUD, M. LOGEAIS, Mme MERCERON, Mme REVEAU, Mme SOULARD

ABSENTS EXCUSES (7) M. MAROLLEAU, M. BERTON, Mme BILLY, Mme BOUCHETEAU, Mme BOUDOIRE, M. LARDIERE, Mme RENAUDIN

POUVOIRS /

Date de la convocation 3 décembre 2025

Secrétaire de séance Mme VINCENDEAU

TARIFS SERVICE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE AU 1^{ER} JANVIER 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Pour rappel, le Département a mis en place un nouveau financement pour tous les services d'aide et d'accompagnement à domicile depuis le 1^{er} mars 2023 :

- L'habilitation sur l'aide sociale.
- La liberté tarifaire pour le reste de l'activité sur un tarif socle financé de 23 € (valeur 2023) de l'heure pour une heure d'APA ou de PCH.
- Une dotation qualité visant à améliorer la qualité des prestations et la valorisation des métiers à domicile.
- Un seuil de pauvreté : 1 € par heure si revenus inférieurs au seuil de pauvreté.

Pour faire face à cette réforme, le SAAD a dû revoir sa grille tarifaire afin de répondre à l'objectif nouveau d'être dorénavant responsable de l'équilibre budgétaire du service. Il a mis en place un tarif unique à l'usager quel que soit le financeur de son plan d'aide (Département, CARSAT, MSA...) y compris pour les usagers ayant recours au service en plein tarif.

Ce tarif, présenté hors dotation qualité du Département, est fixé à 28.70 € par heure en semaine et 32.70 € pour les heures du dimanche et jours fériés depuis le 1^{er} mai 2025. Le tarif socle du Département à 24.58 € sera à 25 € au 1^{er} janvier 2026.

		PLEIN TARIF	TARIF SOCLE	DOT QUALITE	BASE CARSAT	AIDE SOCIALE
2025	01/01/2025		24,58 €	3,383 €	26,80 €	
	01/05/2025	28,70 €				30,00 €
2026	01/01/2026	?	25,00 €	?	?	?

Compte-tenu des évolutions des financeurs ci-dessus présentés, il est proposé d'augmenter les tarifs du SAAD au 1^{er} janvier 2026 :

- Hypothèse 1 : + 0.50 € soit un plein tarif à 29.20 €
- Hypothèse 2 : + 0.80 € soit un plein tarif à 29.50 €
- Hypothèse 3 : + 1.00 € soit un plein tarif à 29.70 €

Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- D'adopter un tarif unique pour toutes les typologies d'usager, à compter du 1^{er} janvier 2026 et de continuer de dissocier le tarif semaine, du tarif dimanche.
- De fixer ce tarif à 29.30 € par heure, en semaine, tarif tout compris sans frais annexes (frais de gestion et de facturation).
- De fixer un complément de 4.00 €/heure pour les heures du dimanche et jours fériés soit un tarif de 33.30 € de l'heure.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme
Le Vice-Président
François MARY



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le 17/12/25
Publié et Notifié
le 17/12/25